

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département fédéral de l'économie,
De la formation et de la recherche (DEFR)
Palais fédéral est
3003 Berne

Par courrier électronique à :
info@bwl.admin.ch
(une version Word et une version PDF)

Réf. : 21_COU_4475

Lausanne, le 16 juin 2021

Consultation fédérale – Ordonnance sur le stockage obligatoire d'éthanol

Monsieur le Conseiller fédéral,

En date du 19 mars 2021, vous avez fait parvenir à la Chancellerie d'Etat le projet de modification de l'ordonnance citée en titre pour consultation, ce dont nous vous remercions.

La situation sanitaire vécue au printemps 2020 a rappelé que la logique des flux tendus a parfois des effets négatifs, et que la prudence exige, dans certains domaines, des stocks plus importants que ceux définis par le fonctionnement normal de l'économie.

Le Gouvernement vaudois se détermine ainsi favorablement sur le projet mis en consultation et n'a pas de remarque particulière à formuler.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SG-DEIS